



## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DU LABORATOIRE DUBOIS SA**

### **Objet**

Le LABORATOIRE DUBOIS SA effectue tous travaux de contrôle, d'analyse et d'essai, ainsi que toute assistance technique utile à la promotion du progrès technique, à l'augmentation de la productivité et à l'amélioration de la qualité. Les présentes dispositions ont pour but de définir les conditions dans lesquelles le LABORATOIRE DUBOIS SA effectue les travaux désignés dans la commande.

### **Champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à tous les ordres que les clients passent au LABORATOIRE DUBOIS SA dans le cadre de tests, d'analyses et de toutes autres prestations de service.

Elles s'appliquent également si le client est censé connaître leur contenu, notamment en vertu de travaux réalisés précédemment.

Des différences par rapport à ces conditions générales de vente ne peuvent être prises en considération que si elles ont été conclues sous la forme écrite.

### **Commande**

Toute demande de prestation doit faire l'objet d'une commande écrite établie en bonne et due forme sur papier à en-tête ou document spécifique, par le client ou donneur d'ordre. Elle doit comporter la date de la commande, la désignation précise de la prestation, éventuellement la référence du devis et la qualité du signataire.

Pour toute demande orale, le LABORATOIRE DUBOIS SA édite une commande écrite ; pour être validée, cette dernière doit être contresignée par le donneur d'ordre.

### **Mise à disposition**

Le client doit mettre gratuitement à la disposition du LABORATOIRE DUBOIS SA les échantillons ou autres produits nécessaires à la réalisation de la prestation, les frais de port étant à la charge du client. Le donneur d'ordre est responsable du fait que les échantillons arrivent sans dommage et ne présentent aucun danger.

Sauf dispositions particulières, les échantillons fournis par le client lui seront réexpédiés, à ses frais et sous sa responsabilité.

Dans le cas de prélèvement des échantillons par le LABORATOIRE DUBOIS SA sur le site du donneur d'ordre, cette prestation lui sera facturée en plus.

### **Exécution des travaux**

Les tests et analyses dans le domaine d'application de l'accréditation du LABORATOIRE DUBOIS SA sont effectués conformément aux exigences de la norme SN EN ISO 17025.

Dans la mesure où il n'existe pas de méthodes reconnues scientifiquement, officiellement ou par une normalisation, le LABORATOIRE DUBOIS SA applique ses propres procédés de test et d'analyse qu'il a développés, représentant son savoir-faire, voire sa propriété intellectuelle, et ne pouvant être utilisés par le donneur d'ordre ou un tiers.



Le LABORATOIRE DUBOIS SA se réserve la faculté de :

- refuser la réalisation d'une prestation dès lors qu'elle lui paraît contraire à ses missions en matière d'éthique, de sécurité du consommateur et de protection de l'environnement.
- subordonner l'exécution de la commande au paiement préalable du prix total (TVA incluse) ou d'un acompte dont il fixe le montant.

### **Résultats des travaux**

Le LABORATOIRE DUBOIS SA délivre au demandeur un rapport d'examen consignait les résultats relevés au cours des travaux. Le rapport peut être délivré sous la forme écrite et/ou par voie électronique (en format PDF).

La seule version valable juridiquement et donc impérative du rapport d'examen est la version portant la signature d'origine des auteurs que le donneur d'ordre peut consulter ou acquérir à sa demande.

Dans les cas d'urgence, il est possible d'obtenir au préalable des renseignements par téléphone ou sous la forme d'un rapport intermédiaire provisoire ; cependant seul le rapport d'examen d'origine écrit et signé est décisif en matière juridique.

Les résultats d'analyse et de test figurant dans le rapport d'examen concernent exclusivement les échantillons envoyés et examinés.

Le rapport d'examen ne saurait engager en aucune façon la responsabilité du LABORATOIRE DUBOIS SA en ce qui concerne les applications ou les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient résulter des travaux effectués.

La reproduction d'un rapport établi par le LABORATOIRE DUBOIS SA n'est autorisée que sous forme d'un fac-similé photographique intégral.

### **Délais de réalisation**

Les travaux sont réalisés en principe dans le délai conclu par les parties. Tout cas d'obstacle imprévu ou tout événement dû à un cas de force majeure libère le LABORATOIRE DUBOIS SA de son obligation de respect du délai. Dans de tels cas, toute exigence en dommages et intérêts est exclue.

Dans la mesure où il est prévisible qu'un délai de livraison ne pourra pas être respecté, le LABORATOIRE DUBOIS SA s'engage à en informer le client.

### **Sous-traitances**

Le LABORATOIRE DUBOIS SA est habilité à faire appel à des sous-traitants de son choix pour exécuter l'ordre. Dans la mesure où il a recours à des sous-traitants, il est dans l'obligation d'en informer le donneur d'ordre.

### **Archivage**

Le LABORATOIRE DUBOIS SA garantit une conservation des rapports originaux, des copies desdits rapports et des échantillons non retournés (coupes numérotées) pendant au moins 2 ans.



### **Réclamations**

Les réclamations et contestations des résultats peuvent être formulées verbalement ou par écrit. Celles-ci doivent être adressées à un représentant autorisé du LABORATOIRE DUBOIS SA ou au responsable chargé de l'exécution du mandat. Aucune réclamation ne sera prise en considération passé une période de 3 mois après remise du rapport. Passé ce délai, il n'est plus possible de garantir une clarification efficace d'éventuelles causes d'erreurs et le rapport est considéré comme accepté ou l'ordre est considéré comme étant exécuté en bonne et due forme.

### **Confidentialité**

Les parties (donneur d'ordre et LABORATOIRE DUBOIS SA) s'engagent à traiter confidentiellement l'ensemble des secrets d'affaires (données d'analyses et de tests, ainsi que les autres informations pertinentes) dont elles ont eu connaissance ou dont elles auront connaissance dans le contexte des relations contractuelles et à en conserver le secret envers les tiers même après la fin du contrat. Les employés des parties s'engagent également dans ce sens. Si nécessaire, un contrat réciproque de confidentialité peut être signé entre le donneur d'ordre et le LABORATOIRE DUBOIS SA.

Le LABORATOIRE DUBOIS SA, de même que les membres de son personnel et ses sous-traitants éventuels, garantissent à leurs clients un traitement neutre des mandats.

### **Responsabilité**

Le LABORATOIRE DUBOIS SA n'assume aucune responsabilité pour les conséquences provenant de l'utilisation des résultats d'examen et de test, pour les recommandations, conclusions et directives techniques données dans le contexte du rapport d'examen.

Le LABORATOIRE DUBOIS SA ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable de la perte ou de la détérioration des échantillons fournis par le demandeur au cours de leur transport. Il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la détérioration des échantillons du seul fait des opérations de préparation, d'analyse et de test pour lesquelles ils lui ont été confiés.

### **Considérations financières**

Les prix indiqués s'entendent nets, TVA non comprise. Ils sont établis sur la base du tarif ou d'une offre en vigueur et pour des conditions normales d'exécution. Toute modification dans l'objet, l'étendue de la prestation ou les conditions d'exécution de celle-ci, fera l'objet d'une facturation complémentaire. La remise de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement.

### **Modalités de paiement**

Les factures sont établies, sauf stipulations contraires acceptées par le client, au nom du demandeur de la prestation. Elles sont payables, à défaut de conditions particulières, par virement, au nom du LABORATOIRE DUBOIS SA, nettes à 30 jours, sans aucune déduction, à partir de la date d'émission de la facture.

Aucune réclamation ne sera admise passé un délai de quinze jours après réception de la facture.



### **Demeure du client et inexécution du contrat**

Tout montant non payé dans le délai stipulé est porteur d'intérêt à 6 % par an. En plus, le client est redevable de CHF 30.- par rappel ou correspondance causées par sa demeure, ainsi que des frais occasionnés par l'intervention d'un organisme de recouvrement, sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires.

En cas de demeure, le LABORATOIRE DUBOIS SA se réserve le droit de subordonner l'exécution de la commande au paiement préalable du prix total, ou d'un acompte dont il fixe le montant.

### **Demeure du créancier**

En cas de report par le client, de non accomplissement d'un acte lui incombant ou d'annulation de commande, le LABORATOIRE DUBOIS SA se réserve le droit, après en avoir avisé le client, de procéder à la facturation du prix contractuel, sans autre formalité.

### **Attribution de juridiction**

Ce contrat est soumis au droit suisse. En cas de différent et avant d'engager une quelconque procédure contraignante, les parties tenteront la médiation.

Au cas où un litige ou une poursuite pour dette s'avère inévitable, le for juridique est à La Chaux-de-Fonds ; le LABORATOIRE DUBOIS SA se réserve toutefois le droit de saisir les autres juridictions légalement admises.

La demande d'exécution de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales d'exécution et de vente des travaux du LABORATOIRE DUBOIS SA, complétées ou modifiées le cas échéant par des dispositions particulières.